

20 ans de la loi du 11 février 2005 : entre avancées et défis à relever

À l'occasion des 20 ans de la loi pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » du 11 février 2005, Force Ouvrière tient à rappeler son engagement auprès des salariés en situation de handicap. « Travailler à l'égalité pour ceux qui vivent avec une différence » est une priorité pour FO.

Rappelons que la loi de 2005 contenait des dispositions importantes relatives à l'insertion et au maintien en emploi des travailleurs handicapés. En particulier, la loi élargissait la définition du handicap en s'inspirant de la Classification Internationale du Handicap, instaurait un droit à la compensation et ancrerait l'obligation d'emploi des travailleurs en situation de handicap, en l'étendant aussi à la Fonction publique.

Pour autant, le taux d'emploi est quasi stagnant depuis des années, à 3,6 % en 2023 dans le secteur privé, encore très loin des 6 % attendus et le taux de chômage des personnes en situation de handicap reste quasiment le double du tout public (12 % contre 7,4 % pour l'ensemble de la population).

Et... le handicap constituait encore, en 2023, la première cause de saisine du Défenseur des droits (21 %), devant l'origine (13 %) et l'état de santé (9 %). Les réclamations dans le champ du handicap portent principalement sur l'emploi public (21 %), l'éducation et la formation (19 %), l'emploi privé (16 %) et les biens et services publics (15 %).

C'est pourquoi Force Ouvrière continue à défendre ses revendications, notamment en matière d'obligation d'emploi, d'accessibilité des lieux et outils de travail, d'aménagements « raisonnables », de négociation d'accords, de maintien en emploi, de réduction des licenciements pour inaptitude, de retraite. Parallèlement, FO réclame la sécurisation de l'Agefiph et de son modèle paritaire. De nombreux défis restent donc à relever pour parvenir à une égalité réelle.

Paris, le 13 février 2025

Contact :

Anne BALTAZAR

Conseillère confédérale
chargée du Handicap

Secrétariat général

 [abaltazar](mailto:abaltazar@force-ouvriere.fr)

 [@force-ouvriere.fr](https://www.force-ouvriere.fr)

 01.40.52.85.59